

Rapport de la commission des sports du 10 février 2021

Rapporteur : Michel RENAUD

DA 068 – 21.02 CRÉDIT BRUT DE CHF 600'000.00 POUR LE REMPLACEMENT DU REVÊTEMENT DE DEUX PETITS TERRAINS SYNTHÉTIQUES AU CENTRE SPORTIF DE VERNIER

Le Président donne la parole à M. STAUB, Maire, qui présente brièvement la DA, en expliquant à la commission que la durée de vie de ce type de terrain est de 10 ans, et le revêtement date de plus de 15 ans.

Le Président donne la parole à Mme PILLONNEL, Cheffe du service des sports, qui explique de manière détaillée l'utilisation de ces terrains synthétiques ainsi que la planification de réalisation et le coût de ces travaux.

Les questions des commissaires portent sur le type de revêtement, s'il est identique au revêtement du terrain des Avanchets, sur le bilan environnemental de ce type de revêtement, sur la fermeture actuelle des stades, y compris les stades de tennis et de badminton, du type de population pouvant utiliser ces terrains, sur la durée de vie du type de revêtement qui sera utilisé.

Mme PILLONNEL répond que le type de revêtement est fabriqué en Suisse, et que la durée de vie oscille entre 15 et 20 ans.

M. STAUB rappelle que le coût énergétique, et de facto, environnemental est supérieur avec un gazon naturel.

M. STAUB rappelle que la Commune de Vernier est dans l'obligation de suivre les directives fédérales concernant les limitations liées à la crise sanitaire.

Le Président, appuyé par M. STAUB, rappelle que l'utilisation des installations sportives est réservée aux clubs sportifs, donc par les milieux associatifs.

Le Président soumet au vote la DA 068 – 21.02, Crédit brut de CHF 600'000.00 pour le remplacement du revêtement de deux petits terrains synthétiques au centre sportif de Vernier, qui est acceptée par 9 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 2 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR), 1 NON (1 UDC) et 1 Abst. (1 PDC-VERT'LIBÉRAUX).